



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 21 février 2019
à 20h30**

Membres présents : BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean Paul, FAURE Ludovic, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, VENET Anne-Marie.

Membres excusés : ALVERGNAS Jean Marc, PROTIERE Fabien

Secrétaire de séance : FAYOLLE Christian.

ATTRIBUTION DE LA LOCATION DU TERRAIN DE LA BATTEUSE

Monsieur le Maire rappelle que la commune met en location le terrain de la batteuse à un agriculteur dans l'attente de la fête du mois d'août. Un seul candidat s'est présenté cette année. Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le maire à signer la convention d'occupation avec le GAEC LES BONNEGOUTTES représenté par Monsieur Mickaël BOINON.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LOCATION DES JARDINS DE L'ECOQUARTIER ET DE LA CURE

Monsieur le Maire rappelle que des jardins familiaux dans l'écoquartier, à la cure et un jardin sous l'ancienne école sont loués chaque année à des habitants. Monsieur le Maire propose le renouvellement des conventions en maintenant les tarifs de 2018 qui vont de 10 à 30 € par an selon la surface. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CASCC

La participation de la commune au CASCC pour les agents municipaux s'élève cette année à la somme de 1504.94 €. Monsieur le maire propose d'adhérer au CASCC de nouveau cette année. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU TRACTEUR

Monsieur le Maire fait part de l'importance de remplacer le tracteur actuel datant de 2011 qui a subi de nombreuses réparations cette année et qui présente de nouveaux problèmes au niveau de la transmission. Il présente les différentes propositions commerciales, après consultation

pour un tracteur neuf avec une reprise de l'ancien. Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise la moins disante.

ADHESION A L'ASSOCIATION LA FABRIK

Monsieur le Maire rappelle que les objectifs de cette association culturelle sont d'accompagner les acteurs de notre territoire des Monts du Lyonnais dans leurs pratiques et leurs échanges artistiques et culturels en s'adressant principalement aux associations, aux écoles ainsi qu'aux collectivités en leur proposant notamment une mutualisation d'outils mais également des spectacles clés en mains ou manifestations culturelles. Le maire propose au conseil municipal de soutenir cette association culturelle en renouvelant l'adhésion 2019.

ELABORATION D'UN PLAN GUIDE

Monsieur le maire rappelle dans la perspective de continuité d'une politique d'aménagement durable et cohérente de la commune, l'existence d'un outil de planification appelé « plan guide pour l'aménagement des villages ». Cet outil est une méthode de réflexion pour intégrer tous les projets d'aménagement pour les 10 à 20 ans à venir et permet une vision claire et affinée des possibilités d'aménagement avec notamment une cohérence d'ensemble, de la prospective, de la planification.

Cette démarche à l'intérêt d'assurer également une gouvernance élargie avec divers acteurs liés à la commune (élus, riverains, architecte du CAUE...) en ateliers de travail. Les séances de travail étant systématiquement accompagnées par des architectes. Le conseil municipal après avoir débattu de l'intérêt pour la commune de Meys de cette démarche, décide à l'unanimité d'initier la création d'un plan guide auprès des Ateliers de Montrottier pour un coût de 22 110 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN SEJOUR POUR LES RESIDENTS DU FOYER DE L'ESAT

Monsieur le Maire rappelle que l'ESAT La Goutte d'Or de MEYS possède un foyer pour travailleurs. Un séjour à SAINT GENEST MALIFAU est organisé cette année. Monsieur le Maire rappelle que les résidents ont peu d'occasions de loisirs. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 200€ pour ce séjour.

MOTION DE SOUTIEN 101ème CONGRES MAIRES

Monsieur le Maire rappelle qu'une motion de soutien est proposée à l'initiative de l'AMF (Association des maires de France) dans ses négociations avec le gouvernement.

Les nombreux points évoqués dans cette motion font débat.

Certains conseillers municipaux estiment que des propositions sont contradictoires : demande d'autonomie financière et fiscale en contradiction avec demande de compensations...La motion est votée, avec quelques points écartés par le conseil municipal à 13 voix pour et 1 voix contre.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subvention. Respectant les règles définies en début de mandat, les accords du conseil municipal sont les suivants :

- Association des handicapés des Monts du Lyonnais : 200 €,
- Association Sourire et Partage de l'Hôpital de Saint Symphorien sur Coise : 50€
-

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Rallye des routes du Lyonnais fait une pause cette année.
- La commune fera appel aux Brigades vertes pour 2 journées au printemps.
- L'assemblée générale de l'ARPAMOLY aura lieu le 01 mars à la maison de pays.
- Une réunion du bureau du centre socio culturel des Hauts du Lyonnais aura lieu le 11 mars salle de la cantine.
- La distribution des numéros de rue aura lieu le 29 mars de 14h15 à 17h et le 30 mars de 9h à 12h à la salle polyvalente.
- En raison de fortes pollutions relevées un arrêté préfectoral interdit, entre autre, tout feu et écobuage sous peine de sanctions.
- Le dossier de consultation pour le marché des constructions de l'OPAC à Meys est disponible pour les professionnels, sur le site internet de l'OPAC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 28 mars 2019 à 20h30.

Philippe GARNIER

Maire

